



L'ACCUEIL SOCIAL
À LA FERME ET
EN MILIEU RURAL

ACCUEILLIR DES PUBLICS ÂGÉS OU HANDICAPÉS

LIVRET 6



ACCUEILLIR DES PUBLICS ÂGÉS OU HANDICAPÉS

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 3

Les publics	5
Repères historiques	7
L'univers institutionnel	10
La ferme et le milieu rural comme support	13

CHAPITRE 2

LES PERSONNES ÂGÉES 17

Les publics	18
Repères historiques	21
L'univers institutionnel	24
La ferme et le milieu rural comme support	26

CHAPITRE 3

POSER LE CADRE DU PROJET D'ACCUEIL 29

L'accueil sous toutes ses formes	31
Quels agréments pour accueillir ?	35
Quel contrat et quel statut ?	39
Accueillir pour quel prix ?	43

CHAPITRE 4

PRATIQUER L'ACCUEIL 47

La mixité et la diversité pendant l'accueil	48
Être à l'écoute de ses besoins en tant qu'accueillant	53
Proposer et organiser des activités	56
Particularités de l'accompagnement de ces publics	59

ANNEXES 65

Tableaux des structures de prise en charge	66
Bibliographie	70



Maryse Degardin
Marie Fonteneau
Administratrice Réseau CIVAM
et accueillante Accueil Paysan



MONTRER TOUT CE QUI S'INVENTE PARTOUT

Les adhérents du réseau CIVAM et ceux d'Accueil Paysan reçoivent des personnes en situation de handicap et/ou âgées, depuis plusieurs années, dans de nombreuses régions de France. Ces activités sont souvent méconnues du public (institutions, familles, accueillants potentiels...). Aussi nous avons souhaité écrire ce livret.

« Je crois peu au modèle de développement qu'on répliquerait partout. En revanche, je crois qu'il faut montrer tout ce qui s'invente, partout. » Olivier Boula Olga, économiste, s'exprimait ainsi dans sa conclusion du séminaire de Nouvelles Ruralités¹. Montrer ce que nous entreprenons, ce que nous inventons, voilà les richesses que nous voulons partager avec vous.

Après avoir recensé des pratiques existantes dans des contextes institutionnels, sociaux divers, ce travail d'écriture nous a permis :

- de rassembler des questions posées par celles et ceux qui s'essayent à ces activités : aider des personnes « en difficulté » à vivre « mieux » des moments de leur existence dans une sorte de parenthèse régénératrice pour elles-mêmes, leur entourage, leur encadrement ;

- de rendre visible ce que l'on pourrait croire impossible à mettre en œuvre ;
- d'entendre la parole des accueillants et des accueillis pour ne pas rester figés dans des immobilismes néfastes mais pour laisser entrevoir des souplesses porteuses d'espérance ;
- d'entamer les réflexions avec les partenaires associatifs, institutionnels, professionnels, particuliers, de les poursuivre... jusqu'à des réalisations positives, jusqu'à faire bouger les normes si nécessaire.

Nous avons voulu rendre visibles quelques-unes des pratiques de ces agissants, pratiques quelquefois bien établies, quelquefois ébauchées, fragiles encore.

Confrontés à des questions qui resteraient sans réponse, tomberaient-ils dans l'oubli s'ils n'avaient de cesse d'imaginer, d'expérimenter des solutions plus adaptées, plus acceptables, protégeant l'accueillant et l'accueilli ?

Nous soulignons, sans doute, l'insuffisance, l'absence quelquefois, le manque de souplesse, de réponses fonctionnelles. Cependant, loin de nous l'idée de renier ce qui se fait et se fait « bien ».

Ensemble, entreprenons de ne pas rester sans voix, sans curiosité face aux situations « hors normes » que pensent, réfléchissent, concrétisent les acteurs du milieu rural, paysannes et paysans que nous connaissons bien.

Bonne lecture !

1. Webinaire, Les ruralités d'après, 14 mai 2020.
Cité par Transrural Initiatives, n° 480.

CHAPITRE 1

CONNAÎTRE SON PUBLIC :

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



「QUI SONT-ILS ?」

LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

L'expression « handicap » est employée pour caractériser une multiplicité et une diversité de situations. Pour accueillir un public en situation de handicap, il faut comprendre la polysémie induite du terme « handicapé » et des situations rencontrées.

CHIFFRES EN FRANCE

- **12 millions de personnes sont en situation de handicap, soit 1 Français sur 6** (tous types de handicaps confondus) ou 20 % de la population, cela peut aller jusqu'à 40 % de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires, **dont 7,1 millions de Français concernés par un handicap sensoriel** (visuel ou auditif)*.
- **Environ 1 adulte sur 7** (entre 20 et 59 ans) vivant à domicile a une ou des limitations fonctionnelles, et/ou une reconnaissance administrative de handicap, et/ou un handicap ressenti.**

Voir sources page suivante.

L'expression est apparue en 1827 dans l'univers des courses hippiques où l'on imposait un « handicap » aux concurrents avantagés naturellement afin d'égaliser les chances de tous.

Le handicap est souvent perçu comme une limitation voire une incapacité dans les actes de la vie quotidienne et donc de l'insertion dans la société principalement composée de personnes non-handicapées.

« Le terme est limité à la désignation de la résultante sociale de la maladie, blessure, malformation, et donc au désavantage qu'entraînent celles-ci pour une personne placée dans une situation donnée. »¹

Pour la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005):

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».*

1. P. Wood, épidémiologiste britannique travaillant sur la clarification conceptuelle du handicap, 1980.

LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE HANDICAP

Cette présentation des principales catégories de handicap ne recouvre pas la diversité et la complexité des situations. Elle reste nécessaire pour comprendre les spécificités majeures d'un handicap à l'autre.

Le handicap moteur

Troubles entraînant une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre et manipuler des objets, effectuer certains gestes.

Le handicap sensoriel

Difficultés liées aux organes sensoriels, les principaux sont :

- **le handicap visuel** : Troubles entraînant un atteinte de l'oeil ou des voies visuelles jusqu'au système cérébral amenant à la déficience visuelle : personne malvoyante et/ou aveugle.
- **Le handicap auditif** : Troubles entraînant une perte auditive : surdité. Ce handicap peut, selon les cas, s'accompagner d'une difficulté à oraliser.

Le handicap psychique

Dysfonctionnement de la personnalité, résultant de troubles mentaux ou d'une maladie psychique, sans nécessaire atteinte des capacités intellectuelles.

Le handicap mental

Limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Les maladies invalidantes

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses momentanées, permanentes ou évolutives.

L'autisme

L'autisme est reconnu comme un handicap spécifique depuis la loi n°96-1076 du 11 décembre 1996 (« Loi Chossy »).

Les troubles du NeuroDéveloppement (TND) : La Haute Autorité de Santé et les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) associe l'autisme à un handicap social : difficultés de communication et de compréhension des codes sociaux.

■ **À noter** : le terme de « valide » est souvent employé pour parler des personnes qui ne sont pas en situation de handicap. La définition du dictionnaire Larousse : « Valide : qui est en bonne santé, capable de travail ». D'une personne à l'autre, il peut être perçu différemment, voire négativement dans le sens où une personne avec handicap ne serait pas en bonne santé ni ne serait capable de travailler. Préférez « personnes non-handicapées ».

*INSEE, 2016.

**CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2020.

REPÈRES HISTORIQUES

LA SOCIÉTÉ ET LE HANDICAP EN FRANCE

De l'Antiquité à nos jours, les réponses collectives apportées pour les personnes en situation de handicap ont suivi des logiques différentes, qui ont pu coexister dans une même époque.

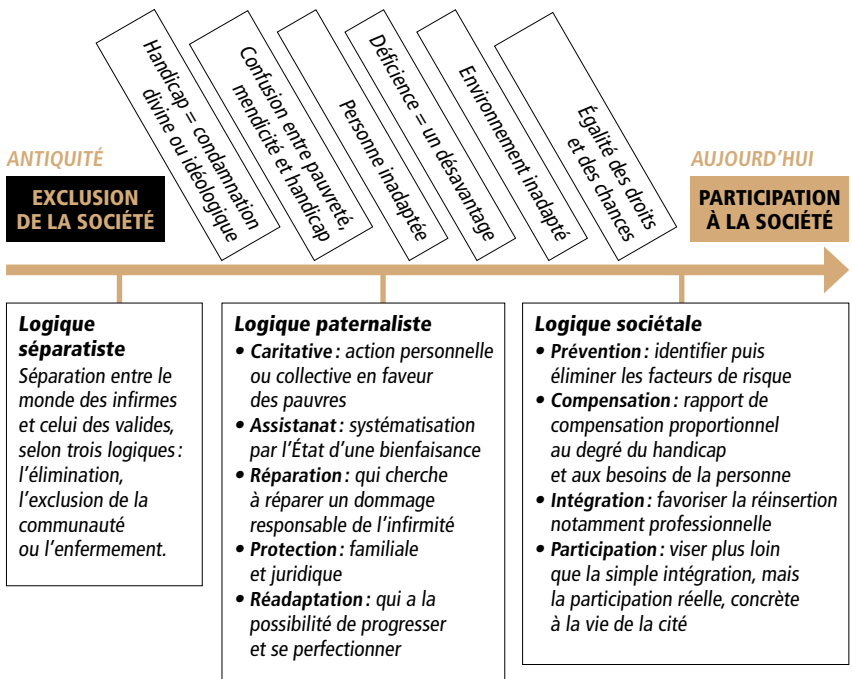


Schéma réalisé à partir de la publication « Le handicap dans la société : problématiques historiques et contemporaines », Marie-Claire Cagnolo, 2009.

ACTION PUBLIQUE ET HANDICAP EN FRANCE : DATES CLEFS

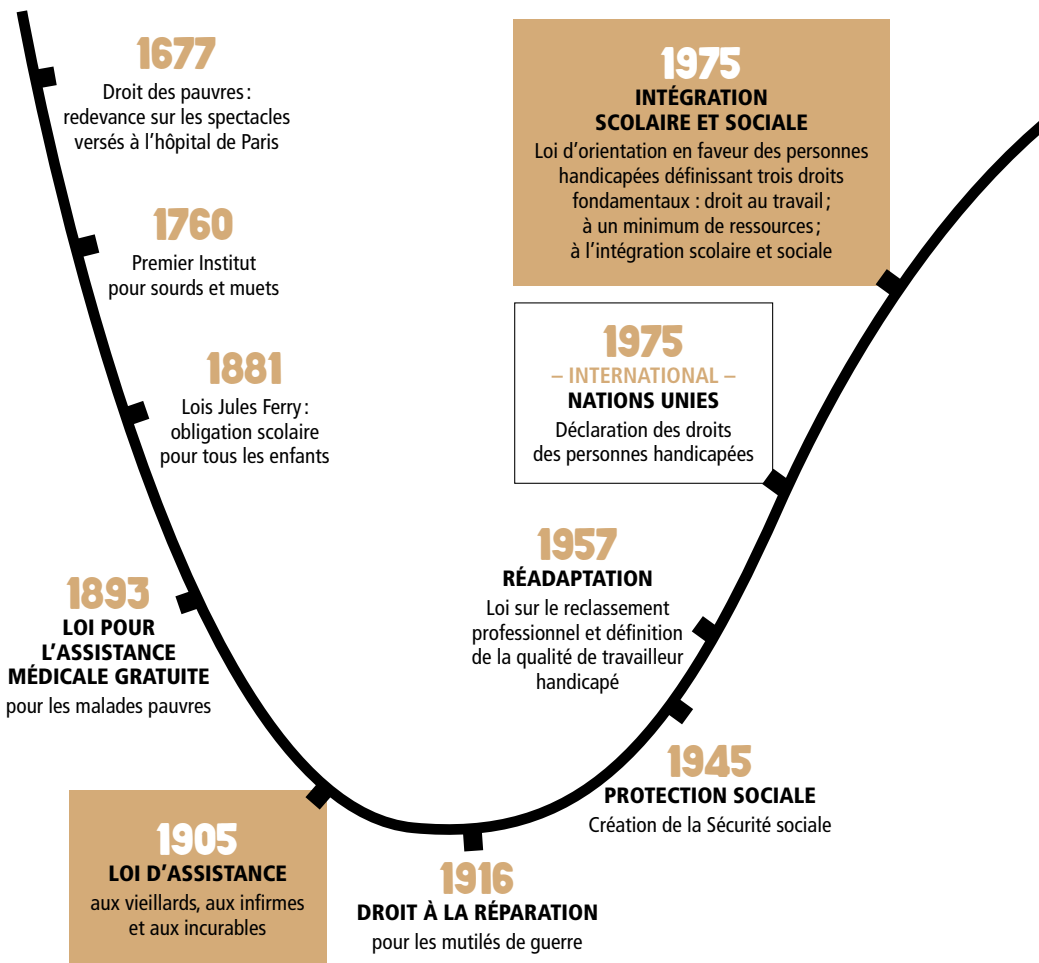
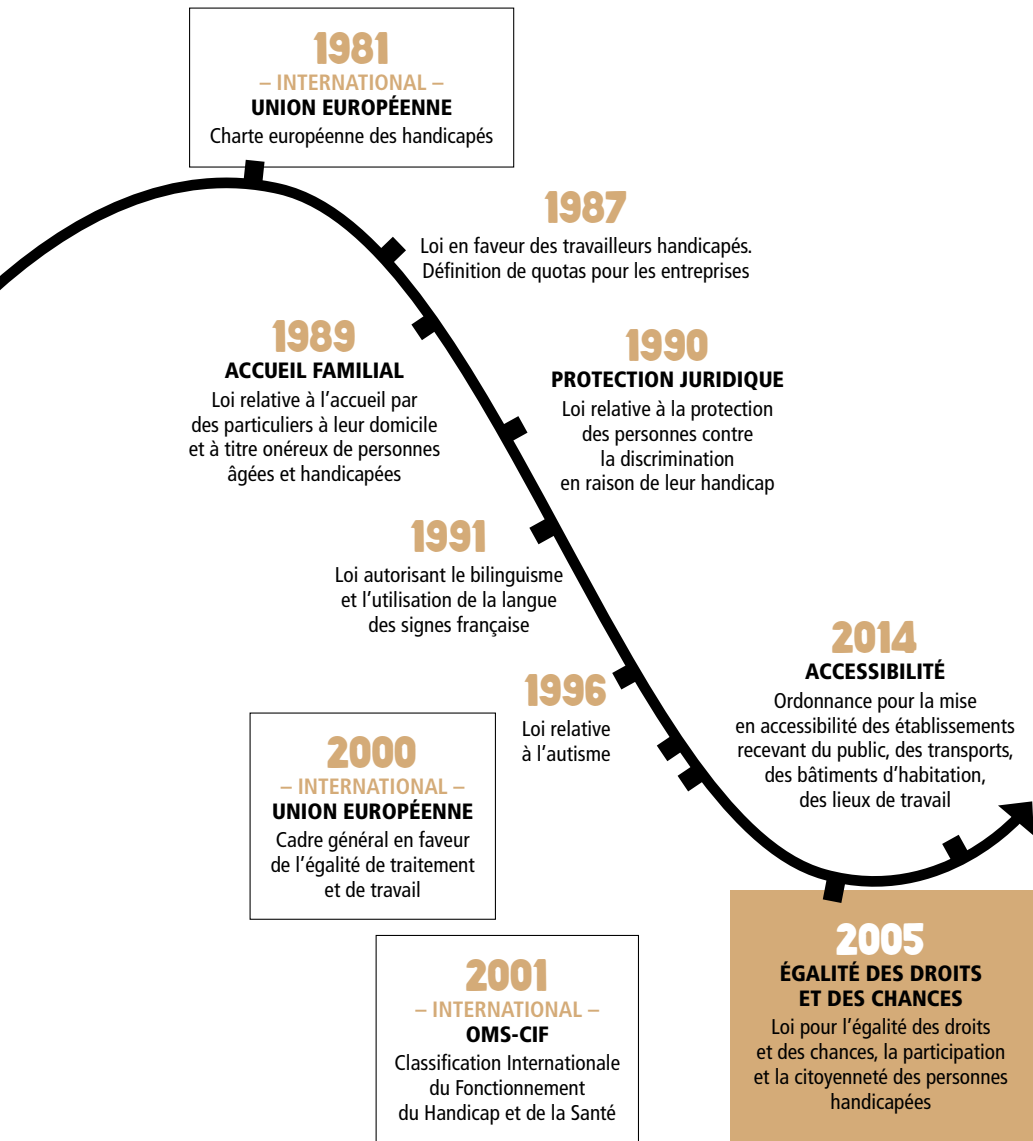


Schéma : Camille Prat



L'UNIVERS INSTITUTIONNEL

DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Il existe de très nombreuses structures d'accueil avec hébergement ou à la journée, et un ensemble de dispositifs permettant et accompagnant le maintien à domicile des personnes.

Les prises en charge des mineurs et des adultes en situation de handicap font appel à des dispositifs différents avec différents niveaux d'adaptation pour permettre un accès à l'éducation pour les premiers et un accès à une activité professionnelle pour les seconds.

L'ACTION DES STRUCTURES SOCIALES

Elle est spécifique et adaptée aux besoins et aux situations des personnes et est fonction de :

- leur(s) handicap(s),
- leur niveau d'autonomie pour les gestes de la vie quotidienne, pour l'aptitude à l'exercice d'une activité professionnelle, pour l'éducation,
- le suivi médical et psychologique nécessaire,
- la forme de l'accueil ou d'accompagnement adapté : avec hébergement, accueil à la journée, court séjours, intervention ponctuelle...

IME, ITEP, MAS, ESAT, FAM...

■ **quésako ?** Lors des formations, lors de vos échanges avec les travailleurs sociaux, avec les familles, ou avec d'autres accueillants, vous serez peut-être un peu perdu avec la multitude des acronymes utilisés. Pour vous permettre d'y voir plus clair, nous vous proposons en annexe un tableau synthétisant les différentes structures accueillant les personnes en situation de handicap, leur spécificité, et les formes d'accueil qu'elles proposent.

> Voir annexe p.70.

L'ACCUEIL À LA FERME ET EN MILIEU RURAL

C'est une possibilité de diversifier les solutions d'accompagnement de manière permanente ou ponctuelle. Dans ce second cas, cela peut-être, pour les personnes en situation de handicap, une réponse complémentaire à l'accueil en institution. C'est à dire une alternative temporaire à un accueil collectif, un temps privilégié au sein d'une famille, un espace et un temps où retrouver des repères et un lien avec les saisons et le vivant.

Les accueillants étant moins contraints, par le cadre institutionnel, ils ont beaucoup de souplesse pour innover et adapter leur accompagnement aux besoins spécifiques des personnes accueillies. ✨



TÉMOIGNAGE

Foyer d'accueil médicalisé (FAM), Vendée

« Notre projet de départ pour le groupe du Foyer d'Accueil Médicalisé visait une découverte ou re-découverte de la nature à travers tous nos sens (les repas, les animaux, promenade en milieu naturel). Depuis deux ans, votre structure nous offre un accueil chaleureux et familial qui permet aux résidents de créer des liens et de se construire des souvenirs agréables. Nous apprécions votre approche pédagogique adaptée autour d'ateliers et d'expérimentations sensorielles proposés aux usagers et leurs encadrants. »



TÉMOIGNAGE

Aurélie, accueillante, Isère

« Pour élaborer le projet, je demande un minimum d'éléments : la pathologie, des informations importantes à savoir (comme les traitements) et surtout les objectifs de la structure. À partir de là je fais une proposition écrite, l'éducateur complète, valide. On organise un bilan intermédiaire et un bilan de fin de séance. C'est un travail d'équipe entre l'éducateur et moi-même, y compris lors des séances. »

Source : Guide Pratiquer l'accueil social, 2014.

TÉMOIGNAGE

Mathieu, accueillant, Manche

« Quand Loïc et Martine parlent de venir chez moi, c'est "Je veux être tout seul avec Mathieu". Ils expriment bien que c'est important pour eux de venir seul. Sans les "autres" comme ils disent. Ceci montre, je pense, clairement le besoin d'une relation privilégiée dans une vie quotidienne en collectivité. »

SPÉCIFICITÉ DE L'ACCUEIL DE MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi de 2005¹ affirme le droit fondamental pour les mineurs, de l'accès à l'éducation et aux loisirs, et précise la volonté de favoriser pour les mineurs en situation de handicap une scolarité en milieu ordinaire.

De nombreux dispositifs spécifiques existent afin de permettre le suivi partiel ou total d'une scolarité dans un établissement scolaire ordinaire : accompagnants AVS et AESH, les classes ULIS... **On parle alors de scolarité adaptée.**

Lorsque celle-ci n'est plus possible ou souhaitable, une scolarisation en institution médico-sociale est mise en place : au sein d'un IME, IEM, ITEP... **On parle alors de scolarité spécialisée.** Dans certains cas, la scolarisation peut se faire dans le cadre d'unités d'enseignement extérieures. Il s'agit de classes externalisées des établissements spécialisés, implantées dans des établissements scolaires ordinaires, favorisant ainsi l'inclusion et l'accès à des temps partagés (cantines, récréations, projets..).

1. Voir frise, p. 8-9.

TÉMOIGNAGE

Aurélié, accueillante, Isère

« J'accueille tout public, quelque soit le handicap ou la difficulté. La base de mon travail se concentre sur des séances en journée avec un programme de zoothérapie, en collaboration avec les équipes éducatives, sur un minimum de 8 séances. Ce type d'accueil sans hébergement et avec un encadrement concerne en majorité les structures telles que des Instituts Médico-Educatifs (IME), des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), des foyers pour adultes et des hôpitaux de jour. Il s'agit principalement d'un public d'enfants et jeunes, parfois d'adultes, avec des troubles autistiques, psychotiques, trisomiques, des troubles du comportement ou des difficultés sociales. »

Source : Guide Pratiquer l'accueil social, 2014.

TÉMOIGNAGE

Anne-Sophie, accueillante, Ille-et-Vilaine

« Je travaille avec l'IME de Vitré. J'accueille des jeunes ou des sortants de l'IME. Avec l'amendement Creton, les jeunes qui normalement à 18 ans n'ont plus à être pris en charge par l'IME, restent quand même sous leur responsabilité jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une place pour le jeune. C'est une loi qui a été éditée y a plusieurs années. Donc j'accueille des jeunes de 18 à 23 ans. »*

*L'amendement « Creton », du nom du comédien Michel Creton qui l'avait défendu, permet depuis 1989 le maintien dans un établissement pour enfants handicapés de jeunes adultes ayant atteint l'âge limite pour lequel leur établissement est autorisé, en attente d'une place en structure pour adultes.

LA FERME ET LE MILIEU RURAL

SUPPORTS DE L'ACCUEIL

Les expériences vécues sur les fermes nous convainquent chaque jour un peu plus que le milieu rural et l'activité agricoles sont des supports d'accueil très bénéfiques. L'environnement de la ferme, les activités qui s'y pratiquent, les personnes qu'on y rencontre, offrent un cadre d'accompagnement singulier, qui répond à un besoin exprimé.

Selon l'âge et la forme de handicap de la personne, l'accompagnement sur la ferme et les bienfaits apportés par l'environnement rural ne seront pas les mêmes.

La participation à des activités agricoles ou au contact de la nature est adaptable en fonction des capacités de la personne, de sa forme physique, de sa mobilité, de son état psychique, de sa capacité à être en groupe ou pas.

Participer aux tâches de la vie quotidienne dans un cadre différent que celui connu par la personne accueillie peut lui permettre de s'émaniper de son cadre familial ou de sa structure. Les tâches nombreuses et variées permettent d'adapter les activités et de faire progresser la personne à son rythme, tout en réalisant un travail utile et valorisant.



TÉMOIGNAGE

Mathieu, accueillant, Orne

« La personne est amenée à parler de son handicap grâce aux animaux. Voir un canard qui boite, une poule qui a un comportement bizarre, peut déboucher sur "et moi?", "et toi?", ou finir par dire "Je n'ai pas de handicap" ou au contraire "On est tous un peu handicapé de quelque chose", etc. La nature, les animaux et le vivant sont des outils, même une carotte biscornue permet d'aborder le sujet du handicap. Ou alors, la couleur des animaux, des poules blanches qui embêtent une noire, permet d'aborder les problèmes de peau, le racisme, l'origine, la minorité, etc. »



QUELQUES ATOUTS RECENSÉS

- Le contact avec les animaux;
- Le contact avec la nature;
- Faire des choses pratiques, manuelles et utiles;
- Multiplicité des tâches possibles, éviter la monotonie;
- La rencontre d'autres personnes (visiteurs, ouvriers, acheteurs)¹;

Ces atouts permettent :

- **de travailler la motricité** grâce à des promenades, l'enchaînement des activités;
- **de travailler sur les sens** en manipulant divers matériaux, en découvrant de nouveaux goûts et odeurs;
- **de mieux appréhender la notion du temps qui passe** puisque les activités sont liées aux saisons, au cycle des animaux et des plantes, etc.;
- **d'apaiser les tensions**, grâce à la médiation animale, à l'écoute, au travail manuel;
- **de s'ancrer dans le réel** en comprenant la finalité de ce qu'on fait : nourrir les animaux, cuisiner, vendre sur le marché;
- de gagner en autonomie, de se responsabiliser : la personne est valorisée à travers ses actions, la confiance qu'on lui donne.

1. Voir *Mixité du public*, p. 51.

TÉMOIGNAGE

**Anne-Sophie, accueillante,
Ille-et-Vilaine**

« La ferme, c'est un support important. Les jeunes que j'accueille ont besoin d'être à l'extérieur, d'avoir un lien avec l'animal. Ils se ressourcent, leur comportement change [...] Le jeune participe à la vie quotidienne, au jardin, on fait des balades, on va sur le marché, etc. »



TÉMOIGNAGE

Joëlle, accueillante, Loire

« Comme nous sommes deux sur la ferme, cela nous donne une grande souplesse d'organisation. Je m'adapte beaucoup aux personnes accueillies. Par exemple, le matin, je vais donner à manger aux petits animaux; et en fonction de l'heure du lever, les personnes accueillies m'accompagnent ou non. Il n'y a pas d'obligation. Ensuite dans la journée, on aura différentes activités en fonction de la saison, de ce qu'il y a à faire. Tout est prétexte : les légumes du jardin pour la cuisine du midi, le lait pour faire le fromage, s'occuper des animaux, se promener, ne rien faire, etc. Enfin, le soir, il y a la traite. Tout le monde peut y participer en fonction du groupe, ou des motivations des uns et des autres. C'est une liberté qu'on offre dans un cadre bien précis avec des règles établies. Chacun peut trouver sa place. On apprend que les animaux ne sont pas des peluches. Quand il y a un vêlage, on se calme et on observe; Parcontre, après on peut parler, poser des questions. Tout ce qui se passe sur la ferme nous permet de parler de la vie. »

Source : Guide Pratiquer l'accueil social, 2014.

TÉMOIGNAGE

**Florent, accueillant,
Saône-et-Loire**

« Sur nos exploitations agricoles, de par nos activités en lien avec le climat, la végétation, l'eau, on est vulnérable. Il peut y avoir une grande fragilité, il peut y avoir de la grêle, une sécheresse ou autre qui fait qu'en quelques heures on peut tout perdre.

Nous on doit créer un quotidien avec cette vulnérabilité, cette fragilité qui nous pend au nez et en même temps on accueille sur notre structure des jeunes qui sont en situation en grande vulnérabilité. Et pour moi, c'est ça qu'on met en partage, c'est ça qui fait le liant, le point commun ! C'est vrai que quand tout le monde a participé à la récolte des pommes de terre ou à rentrer les affaires en raison de la pluie, et puis qu'on se retrouve tous à table à manger de bons repas, et bien là on est tous au même niveau. On a tous été confronté à la même chose, vécu la même histoire, donc ça marche bien. Le lieu et l'activité y sont pour beaucoup dans ce bon fonctionnement de la mixité. »



Remerciements : La Fédération Nationale Accueil Paysan et le Réseau CIVAM remercient tous ceux qui par leur engagement ont rendu possible l'édition de ce livret / Merci aux adhérents et administrateurs des deux réseaux qui ont porté le travail et mis leur temps à disposition / Merci aux salariés mobilisés qui ont partagé leurs expériences d'accompagnement et de mise en réseau / Aux accueillants, accueillis, travailleurs sociaux et organisateurs des accueils dont les témoignages ont participé à rendre vivant ce livret : Mathieu, Marie, Sylvie, Anne-Sophie, Anne, Aurélie, Cécile, Michèle, Gisèle, Isabelle, Yohann, Katia, etc. / Aux partenaires et personnes ressources consultés qui ont bien voulu enrichir nos travaux de leurs conseils ou témoignages, notamment Estelle Betry, psychomotricienne et Etienne Frommelt de l'équipe de Famidac / Aux nombreux relecteurs, qui ont traqué les contre-sens et les coquilles / À notre graphiste pour avoir donné une identité visuelle à nos travaux / À nos financeurs.

Ont contribué à ce livret : Coordination politique : Maryse Degardin (administratrice au Réseau CIVAM), Marie Fonteneau (Accueil Paysan), Sylvie Recoussine (Accueil Paysan), Mathieu Chopin (Accueil Paysan), Magali Poupon (CIVAM Bretagne et Accueil Paysan) / Coordination technique et rédaction : Camille Prat (FNAP) et Emma Beaudoin (Réseau CIVAM) / Relecteurs et correcteurs : Etienne Frommelt (Famidac), Jacques Bournisien (Fondation Louise Roulin), Maryse Degardin, Aline Nourissat, Mélanie Théodore, Adrien Billet et Alexandra Charrier / Conception graphique : claire@clairerobert.org / Imprimerie : Galaxy (Le Mans).

Crédits photos : Réseau CIVAM / Accueil Paysan – **Décembre 2020 – Imprimé en 500 exemplaires.**



LA COLLECTION

La collection de livrets Accueil Social est le fruit de l'expérience commune des réseaux CIVAM et Accueil Paysan. Elle rassemble quinze ans de travaux, références, réflexions, témoignages, points de vigilance, méthodes d'accompagnement. Elle s'adresse aux porteurs de projets et accueillants désireux d'aller plus loin dans la mise en œuvre des accueils et à toute personne qui souhaite mieux connaître cette activité.

LIVRET 1



LIVRET 2



LIVRET 3



LIVRET 4



À PARAÎTRE EN 2021

LIVRET 5



LIVRET 6



À PARAÎTRE EN 2021

Réseau CIVAM
58, rue Régnault
75013 Paris
01 44 88 98 58
contact@civam.org
civam.org



Fédération nationale
Accueil Paysan
9, avenue Paul Verlaine
38100 Grenoble / 04 76 43 44 83
info@accueil-paysan.com
accueil-paysan.com

ISBN : 979-10-97395-08-5 6€

